



## Agent de sécurité incendie (SSIAP 1) – Module complémentaire SP



### PRE-REQUIS

- Être titulaire de l'attestation de formation :
  - de Sauveteur Secouriste du Travail
  - ou du PSE 1 en cours de validité
- Être apte physiquement, attesté par un certificat médical datant de moins de 3 mois, conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005
- Le stagiaire devra fournir l'acte d'engagement en tant que sapeur-pompier pour l'établissement du dossier.

### OBJECTIFS

- Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, assurer la sécurité des personnes et des biens, vérifier et effectuer la maintenance élémentaire des équipements concernant la sécurité.

### DURÉE DE LA FORMATION

44 heures

### PUBLIC CONCERNÉ

Hommes du rang des sapeurs-pompier professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 4 de l'arrêté du 22-12-2008.

### ACCESSIBILITE PSH

Nous contacter au 0467994812

### NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum : 5  
Maximum : 12

### LIEU

Inter ou intra entreprise

AF001-03-v01-2023-09  
MAJ : 2023-11-24

## PROGRAMME

- Sécurité incendie 17h

Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH

- Installations techniques 9h

Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir

Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

- Rôles et missions des agents de sécurité incendie 8h

Connaître les limites de son action

- Concrétisation des acquis 10h

Visites applicatives

### Mise en situation

Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté au risque

## METHODE PEDAGOGIQUE

La formation est basée sur une alternance de théorie et de pratique. SSI en fonction, vidéo projection, bac à feu écologique.

Un support de cours sera remis à chaque participant

## METIER VISE

Agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personne.

## MODALITES D'EVALUATION

Sans objet car pas d'examen final.

## VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

Attestation de stage et établissement du diplôme.

## SUITE DE PARCOURS

Cette formation permet de se présenter à la formation SSIAP 2 après avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois, et sous couvert d'avoir les prérequis nécessaires.

## FINANCEMENT POSSIBLE



AF001-03-v01-2023-09

MAJ : 2023-11-24